

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_11
id. 1412

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
PERSONNEL DE L'INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF ET
PROFESSIONNEL DE MIMIZAN**

Un agent de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel recruté en octobre 2005 comme contrat emploi aidé, puis maintenu sur différents remplacements, occupe depuis le 13 octobre 2008 un poste d'agent d'entretien qualifié.

Il est rémunéré au 1er échelon de son grade (IB 330 – INM 316).

Afin de prendre en compte la qualité du travail fourni liée pour partie à l'ancienneté détenue dans le poste, je vous propose de revaloriser la rémunération de cet agent sur la base du 4ème échelon (IB 343 – INM 324), à compter du 1er janvier 2015.

La Commission de Surveillance en date du 10 novembre 2014 s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable de la Commission de Surveillance en date du 10 novembre 2014,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de revaloriser la rémunération de l'agent de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel recruté en octobre 2005, sur la base du 4ème échelon (IB 343 – INM 324), à compter du 1er janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET